safer
Ile de France

Association ADEQUA
3 avenue Arthur de Smet
77500 CHELLES
A l'attention de Monsieur Jean-Pierre FEVRE,
Président d'ADEQUA

Paris, le 27 novembre 2020

Seine-et-Marne

Yvelines

Essonne

Seine-Saint-Denis

Val-de-Marne

Val-d'Oise

Paris

Hauts-de-Seine

Lettre recommandée avec accusé de réception N° 1A16900581150

Monsieur le Président,

Nous faisons suite à votre courrier en date du 28 octobre 2020 concernant le site du Sempin situé sur les communes de Chelles (77) et de Montfermeil (93).

Le terrain du Sempin est un vaste espace traversé par des galeries souterraines d'anciennes carrières de gypse, qui ont fait l'objet par le passé de fontis et ont été remblayés de façon non-encadrée il y a plus de 20 ans. Le site nécessitait d'être sécurisé, stabilisé et remodelé en surface.

Le projet porté par la SAFER en tant que maitre d'ouvrage, en étroite concertation avec les acteurs locaux et les services de l'Etat, consiste à redonner une vocation naturelle qualitative au site, en le sécurisant et en permettant, à terme, son appropriation par les riverains. Un parc naturel paysager, présentant des points de vue, pelouses, verger et zones préservées de biodiversité sera recrée.

DIRECTION GENERALE

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE

DIRECTION DE LA PROSPECTIVE ET DE L'AMENAGEMENT TERRITORIAL

A cette fin, entre 2016 et 2019, ce projet de parc urbain a fait l'objet d'études préalables, de demandes d'autorisation et de démarches de concertation étroites indispensables à la mise en œuvre d'une telle opération d'aménagement. Une enquête publique concernant toutes les composantes de ce projet s'est notamment déroulée du 18 février au 31 mars 2019.

Ces démarches ont conduit :

- A la délivrance de deux permis d'aménager définissant les caractéristiques du projet, délivrés respectivement par les communes de Montfermeil et de Chelles ;

- A l'octroi d'une autorisation environnementale délivrée par les préfectures de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis sur la base d'études de tous les impacts sur les milieux naturels du projet (faune, flore, ressource en eau...). Cette autorisation encadre notamment la nature des matériaux qui seront mis en œuvre sur le site et le processus de traçabilité garantissant leur qualité. Pour rappel, et comme précisé dans l'arrêté préfectoral, il s'agit de terres inertes et compatibles avec le fond géochimique préexistant du site du Sempin.

19, rue d'Anjou
75008 PARIS
Tél : 01 42 65 28 42
Fax : 01 42 65 08 50
safer@safer-idf.com

www.saferidf.fr

Ces autorisations administratives obtenues, le chantier clôturé et fermé au public a commencé sous la supervision de notre partenaire, la société ECT, en octobre 2019. Comme prévu, les premiers matériaux extérieurs ont été accueillis sur site début 2020.

SA au cap de 663 695 €
RCS Paris B 642 054 522
SIRET 642 054 522 00031
APE 4299Z
N° TVA Intracommunautaire
FR46642054522

Pour ces opérations, la SAFER compte en partie utiliser les déblais du futur métro du Grand Paris Express, extraits sur la commune de Chelles (soit 500 000 m³ sur plus d'un million de m³ nécessaires au projet).

En effet, un des puits d'entrée de tunnelier du Grand Paris Express étant situé à proximité du site (ouvrage Bel Air), ce sont les terres issues du creusement de l'ouvrage et du tunnelier qui seront acheminées vers le site du Sempin pour le remodeler. Ces terres profondes proviennent de couches géologiques identiques à celles de l'ancienne carrière, et sont donc compatibles avec l'environnement dans lequel elles vont être utilisées. De plus, une fois que le creusement aura démarré (début 2021), les déblais extraits par le tunnelier seront triés et caractérisés directement sur le chantier du puits de tunnelier de la Société du Grand Paris (SGP) avant d'être acheminés par tapis convoyeur sur le site du Sempin, ayant pour but de d'éviter ainsi la circulation de camions dans la ville.

Néanmoins, fin mai 2020, un épisode de chantier a suspendu les travaux. Un glissement de terrain lié aux anciens remblais suivi d'un affaissement, circonscrit à l'intérieur d'une emprise privée sur la commune de Chelles, située à distance de toute habitation, a causé des dégâts matériels. En particulier, certaines installations du chantier du Grand Paris Express, à savoir une partie de la bande convoyeuse et une grue qui étaient en cours d'installation, ont été endommagés.

Dès constat de cet épisode, les collectivités locales ont été prévenues, une visite de site a été organisée en leur présence, et la zone a rapidement été sécurisée par notre opérateur ECT. La SAFER, en tant que Maitre d'Ouvrage, et ses prestataires ont depuis mené une campagne d'investigations géotechniques complémentaires pour comprendre les causes du mouvement de terrain. Sur la base de ces études, des travaux de renforcement et de stabilisation de la zone ont démarré début octobre 2020 pour éviter tout nouveau mouvement des anciens remblais. Depuis, cet événement n'a pas connu de conséquences complémentaires.

Sur cette base, la SAFER et ses prestataires ont déterminé les mesures nécessaires pour la reprise des travaux. En tout état de cause, leurs actions ne peuvent que s'inscrire dans le respect des autorisations administratives qui ont été délivrées. De plus, toutes mesures nécessaires pour la poursuite de l'opération seront prises, en informant les partenaires publics locaux : l'ambition de création d'un parc ouvert au public demeure, la nature des terres mises en œuvre ne change pas, et la date de fin de chantier reste fixée à mi-2024.

Il est à noter qu'un nouveau modelé sera mis en œuvre prochainement sur la zone impactée et que ce nouvel aménagement pourra bénéficier aux habitants de Chelles puisqu'un nouvel accès au parc sera réalisé afin que le public puisse y cheminer.

Nous tenons à vous affirmer que la SAFER et ses partenaires restent vigilants sur la sécurité des travaux en cours et pleinement mobilisés pour permettre la poursuite en toute sécurité du projet d'aménagement paysager.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Frédéric MARCHE
Directeur de la Prospective
et de l'Aménagement territorial

Copie :
Monsieur François-Claude PLAISANT, Sous-préfet de Torcy
Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Président de la CA Paris Vallée de la Seine
Monsieur Brice RABASTE, Maire de Chelles
Madame A. BONJOUR, Société du Grand Paris
Madame Sophie ALIX, Société ECT